

# MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 3.278.643, un actif net de D : 3.262.817 et un bénéfice de D : 159.623.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphes d'observation***

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 50,24% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 14,85% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une

incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUCHE**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 626 430</u>	<u>1 549 550</u>
Actions et droits rattachés		989 545	974 164
Obligations et valeurs assimilées		486 839	425 955
Titres OPCVM		150 046	149 431
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 647 349</u>	<u>1 556 515</u>
Disponibilités		1 647 349	1 556 515
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>4 864</u>	<u>5 064</u>
<b>Autres actifs</b>		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>3 278 643</b></u>	<u><b>3 111 129</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	10 209	9 037
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	5 617	5 307
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>15 826</b></u>	<u><b>14 344</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	3 233 123	3 049 776
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	2
Sommes distribuables de l'exercice		29 689	47 007
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>3 262 817</b></u>	<u><b>3 096 785</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>3 278 643</b></u>	<u><b>3 111 129</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	46 298	67 420
Dividendes		25 425	29 049
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 873	38 371
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	34 016	20 330
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		80 314	87 750
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(41 516)	(36 407)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		38 798	51 343
<b>Autres charges</b>	11	(9 301)	(9 948)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		29 497	41 395
Régularisation du résultat d'exploitation		192	5 612
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		29 689	47 007
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(192)	(5 612)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		16 260	(31 396)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		127 366	183 876
Frais de négociation de titres		(13 500)	(18 921)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>159 623</b>	<b>174 954</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>159 623</u>	<u>174 954</u>
Résultat d'exploitation	29 497	41 395
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 260	(31 396)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	127 366	183 876
Frais de négociation de titres	(13 500)	(18 921)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<u>(47 048)</u>	<u>(72 163)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>53 457</u>	<u>186 189</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	101 104	1 195 486
- Régularisation des sommes non distribuables	3 589	66 783
- Régularisation des sommes distribuables	436	19 365
<b>Rachats</b>		
- Capital	(49 578)	(1 031 641)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 894)	(53 755)
- Régularisation des sommes distribuables	(200)	(18 789)
- Droits de sortie	-	8 740
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>166 032</b></u>	<u><b>288 980</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	3 096 785	2 807 805
En fin d'exercice	3 262 817	3 096 785
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	17 224	16 249
En fin d'exercice	17 515	17 224
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>186,287</b></u>	<u><b>179,795</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>5,13%</b></u>	<u><b>6,80%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.



### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 1.626.430 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>% Actif net</b>
<b><u>Actions &amp; droits rattachés</u></b>		<b>953 786</b>	<b>989 545</b>	<b>30,33%</b>
ASSAD	21 850	201 401	195 601	5,99%
BH	8 338	145 347	154 678	4,74%
BIAT	500	50 858	60 714	1,86%
CARTHAGE CEMENT	60 000	140 916	140 700	4,31%
EURO CYCLES	1 000	37 270	27 029	0,83%
ONE TECH	10 000	111 183	133 160	4,08%
S.A.H	5 370	80 695	85 555	2,62%
SFBT	6 500	123 136	128 343	3,93%
TELNET	10 900	62 980	63 765	1,95%
<b><u>Titres OPCVM</u></b>		<b>148 974</b>	<b>150 046</b>	<b>4,60%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	710	73 975	74 590	2,29%
MAC CROISSANCE FCP	378	74 999	75 456	2,31%
<b><u>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</u></b>		<b>476 000</b>	<b>486 839</b>	<b>14,92%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>170 000</b>	<b>175 399</b>	<b>5,38%</b>
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	20 000	20 883	0,64%
HL 2017-2 B TF 7,85%	1 500	150 000	154 516	4,74%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>306 000</b>	<b>311 440</b>	<b>9,55%</b>
BTA 03/2019	300	306 000	311 440	9,55%
<b>TOTAL</b>		<b>1 578 760</b>	<b>1 626 430</b>	<b>49,85%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>1 520 151</b>	<b>14 020</b>	<b>15 379</b>	<b>1 549 550</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions côtées	1 940 412			1 940 412	
Titres OPCVM	1 342 377			1 342 377	
Obligations de sociétés	150 000			150 000	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Actions côtées	(1 935 563)			(1 935 563)	133 448
Titres OPCVM	(1 342 917)			(1 342 917)	(382)
Annuités Obligations de sociétés	(15 000)			(15 000)	-
Bon du trésor assimilables	(80 700)			(80 700)	(5 700)
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>					
Actions côtées			10 530	10 530	
Titres OPCVM			1 155	1 155	
Bon du trésor assimilables			4 575	4 575	
<b>* <u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		2 011		2 011	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>1 578 760</b>	<b>16 031</b>	<b>31 639</b>	<b>1 626 430</b>	<b>127 366</b>

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 10.209, contre un solde de D : 9.037 au 31 décembre 2016, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	9 458	8 393
Rémunération du dépositaire	751	644
<b>Total</b>	<b>10 209</b>	<b>9 037</b>

## Note 6 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 5.617, contre un solde de D : 5.307 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	178	166
Retenue à la source	115	87
Rémunération du CAC	4 911	4 641
Autres	413	413
<b>Total</b>	<b>5 617</b>	<b>5 307</b>

## Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2016

Montant	3 049 776
Nombre de parts émises	17 224
Nombre de copropriétaires	27

### Souscriptions réalisées

Montant	101 104
Nombre de parts émises	571
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

### Rachats effectués

Montant	(49 578)
Nombre de parts rachetées	(280)
Nombre de copropriétaires sortants	-

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 260
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	127 366

Régularisation des sommes non distribuables	1 695
Frais de négociation de titres	(13 500)

**Capital au 31-12-2017**

Montant	3 233 123
Nombre de parts	17 515
Nombre de copropriétaires	29

**Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 46.298, contre D : 67.420 au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	2017	2016
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	21 923	26 620
des titres OPCVM	3 502	2 429
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	5 555	1 572
intérêts des BTA et BTZC	15 318	36 799
<b>TOTAL</b>	<b>46 298</b>	<b>67 420</b>

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 34.016, contre D : 20.330 au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	2017	2016
Intérêts des certificats de dépôts	16 010	8 221
Intérêts des dépôts à vue	18 006	12 109
<b>TOTAL</b>	<b>34 016</b>	<b>20 330</b>

## Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 41.516, contre un solde de D : 36.407 au 31 décembre 2016, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	37 741	33 097
Rémunération du dépositaire	3 775	3 310
<b>Total</b>	<u><b>41 516</b></u>	<u><b>36 407</b></u>

## Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 9.301, contre un solde de D : 9.948 au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du CAC	5 224	6 247
Redevance du CMF	3 198	2 805
Services bancaires et assimilés	146	111
Autres	733	785
<b>Total</b>	<u><b>9 301</b></u>	<u><b>9 948</b></u>

## Note 12 : Autres informations

### 12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	4,585	5,095	7,778	5,368	6,233
Charges de gestion des placements	(2,370)	(2,114)	(2,300)	(2,061)	(2,451)
<b>Revenus net des placements</b>	<u><b>2,215</b></u>	<u><b>2,981</b></u>	<u><b>5,477</b></u>	<u><b>3,307</b></u>	<u><b>3,782</b></u>
Autres charges	(0,531)	(0,578)	(0,465)	(0,361)	(0,441)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u><b>1,684</b></u>	<u><b>2,403</b></u>	<u><b>5,012</b></u>	<u><b>2,946</b></u>	<u><b>3,341</b></u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,011	0,326	(0,262)	0,436	(0,465)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u><b>1,695</b></u>	<u><b>2,729</b></u>	<u><b>4,750</b></u>	<u><b>3,382</b></u>	<u><b>2,877</b></u>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,928	(1,823)	(0,307)	7,527	(4,678)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	7,272	10,676	9,838	0,319	0,556
Frais de négociation de titres	(0,771)	(1,099)	(1,199)	(0,533)	(0,707)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>7,429</b>	<b>7,754</b>	<b>8,332</b>	<b>6,675</b>	<b>(4,829)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	9,114	10,158	13,344	9,621	(1,488)
Droits de sortie	-	0,507	0,025	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>7,429</b>	<b>8,262</b>	<b>8,356</b>	<b>6,675</b>	<b>(4,829)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,097	0,756	(0,353)	(1,211)	0,231
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>7,526</b>	<b>9,018</b>	<b>8,004</b>	<b>5,464</b>	<b>(4,598)</b>
Distribution de dividendes	2,729	4,751	3,382	2,876	2,274
Valeur liquidative	186,287	179,795	172,799	163,427	157,456
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,29%	1,20%	1,37%	1,28%	1,54%
Autres charges / actif net moyen	0,29%	0,33%	0,28%	0,23%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,93%	1,55%	2,83%	2,11%	1,80%

## 12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC EQUILIBRE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+3%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.